

N° 1538

DECISION

LE CHARGÉ DE LA GESTION DES AFFAIRES DE L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET VÉTÉRINAIRE HASSAN II

- (/u le Dahir N°1.58.008 du 04 chaâbane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la Fonction Publique, tel qu'il a été modifié et complété ;
- (/u le Décret Royal N°513.67 du 09 Moharrem 1388 (08 Avril 1968) portant création de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, tel qu'il a été modifié et complété ;
- (/u l'arrêté n°3188 en date du 02 juin 2017 chargeant Monsieur Ali HAMMANI Professeur de l'Enseignement Supérieur de la gestion des affaires de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II à compter du 05 juin 2017 ;
- (/u la circulaire N° 07.2013 du 29 avril 2013 relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité au sein des entreprises et établissements publics ;
- (/u l'arrêté du nouvel organigramme de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II en date du 09 décembre 2010 ;
- (/u les nécessités de service.

DECIDE

ARTICLE PREMIER : D'ouvrir la candidature en interne, au poste de Chef de service de la Gestion du Patrimoine ;

ARTICLE DEUX : Sont éligibles au poste de Chef de Service, les cadres remplissant les conditions ci-après :

- Etre classé au moins, au grade d'Administrateur 2^{ème} Grade, ou d'Ingénieur d'Etat 1^{er} Grade, ou à grades équivalents ;
- Disposer, au moins d'un diplôme donnant accès au grade d'Administrateur 3^{ème} Grade ou grade équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 04 ans en qualité de cadre titulaire;
- Avoir des connaissances parfaites des missions relatives au domaine du patrimoine.

Pr. HAMMANI Ali
Chargé de la Gestion des Affaires
de l'IAV Hassan II



3

ARTICLE TROIS : Les qualifications et les compétences requises pour occuper les postes à pourvoir ainsi que les missions attribuées à ces derniers, sont précisées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

Les candidats retenus à l'issue de cette première sélection seront convoqués pour participer à l'entretien de sélection qui aura lieu le **25 juillet 2017 à 10h** dans les locaux du Secrétariat Général de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat.

ARTICLE QUATRE : Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature,
- Un curriculum vitae précisant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel, ainsi que les postes occupés ;
- Un plan d'action et une méthodologie de travail proposée par le candidat pour la gestion du poste concerné en vue de le développer,
- Une autorisation du chef hiérarchique.

ARTICLE CINQ : Les dossiers de candidature sont déposés, contre accusé de réception, au bureau d'ordre de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, sis Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane Rabat, au plus tard le **14 juillet 2017 avant 16 h**.



Pr. HAMMANI Ali
Chargé de la Gestion/des Affaires
de l'IAV Hassan II

28 JUN 2017